

## Demande d'admission à la Coopérative USS Assurances (pour association de tir)

L'exploitant soussigné d'une installation de tir soussigné demande, au vu des statuts de la Coopérative USS Assurances à Berne et selon les conditions générales d'assurances (CGA) son admission à la Coopérative.

### L'exploitant de l'installation de tir reconnaît:

- Les Statuts
- Les CGA, ses garanties et ses prestations d'assurance
- Les primes annuelles: selon la table des primes édictée par le comité administratif de l'USS Assurances

FST-Nombre
Nom de la société
Activité de la société
Appartenance à l'association
Nombre de membres de la sté
Début de l'assurance*

\* date de la police d'assurance, se renouvelle automatiquement d'année en année

Adresse du président	Adresse du caissier
Téléphone	Téléphone
E-Mail	E-Mail
Lieu/Date	Signature

**A retourner à:** USS Assurances  
Sepp Rusch  
Directeur administratif  
Hostet 5  
9050 Appenzell  
info@uss-versicherungen.ch